

209C0918
FR0000130452-FS0375

25 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EIFFAGE
(Euronext Paris)

Par courrier du 24 juin 2009, la Caisse des dépôts et consignations (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2009, par suite d'une cession d'actions EIFFAGE, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société EIFFAGE et détenir 17 966 000 actions EIFFAGE représentant autant de droits de vote, soit 19,96% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 90 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.